

## Comptabilité des Assurances - Non vie

### Le marché de l'Assurance non-vie

- Ratio combiné =  $\frac{\text{Charge des sinistres} + \text{Frais de gestion}}{\text{Primes (ou cotisations) nettes acquises}}$
  - Organismes d'assurance
    - mutuelles (50%)
    - institutions de prévoyance (5%)
    - sociétés d'assurance vie (14%)
    - sociétés d'assurance non-vie (30%)
  - Cadence de règlement des sinistres → concentration et durée des engagements
  - $C_N^K = \frac{PSAP_N^K}{PSAP_N^K + SPN^K}$ 
    - PSAP<sub>N</sub><sup>K</sup>: provisions pour sinistres survenus en N et restant à payer à la fin de l'exercice K.
    - SPN<sub>N</sub><sup>K</sup>: sinistres survenus en N et déjà payés à la fin de l'exercice K
  - Clause de bonus-malus en assurance auto: système de réduction-majoration de la prime d'assurance auto à chaque échéance annuelle, en fonction du nombre de sinistres impliquant la responsabilité de l'assuré.
    - Assuré responsable = malus de 25%, responsabilité partagée = 1 malus de moitié NON CUMULABLE AU-DELA de 3, plusieurs accident = coefficient en exposant
    - Année sans sinistre = réduction de 5% NON CUMULABLE AU-DESSOUS de 0.5
    - Au bout de 2 ans sans accident responsable < 1
    - Au bout de 3 ans à 0.5, un accident responsable gratuit.
- Cas pratique

### Le bilan d'une société d'assurance non-vie

- Les textes de référence:
  - Autorité des Normes Comptables (ANC)
  - Code des Assurances
  - Code du commerce
- Provisions pour Primes Non Acquises (PPNA)
  - Code des assurances: provision destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.
  - PPNA est calculée prorata temporis pour chacune des catégories d'opération d'assurance.
- Cas pratique
- Provision pour Risques en Cours (PREC)
  - Vise à compenser une tarification des PPNA insuffisante pour faire face aux frais et sinistres
  - Le calcul est réalisé par catégorie ministérielle sur les deux derniers exercices.
  - PREC comptabilisée si:

Charges de sinistres + frais d'administration + frais d'acquisition > 100%  
Primes acquises

L'écart par rapport à 100% est appliqué au montant des PPNA.

Cas pratique

- Primes Acquises Non émises (PANE)
  - primes afférentes à la période écoulée mais n'ayant pas été émises  $\neq$  PENA
  - Primes pour Risques Croissant (PRC)
  - $PRC = VA$  engagements de l'assureur -  $VA$  engagements des assurés
  - Provisions techniques
- ANC : « Les provisions techniques des entreprises d'assurance doivent être suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et des bénéficiaires des entreprises assurées. »
- Provisions pour sinistres à payer (PSAP)
  - ANC, Code des assurances : PSAP = « valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».
  - Calculé par exercice de survenance
    - RC construction : PSAP  $\geq$  coût total des sinistres déjà manifestés + estimation du coût des sinistres non encore manifestés
  - Assurance automobile
    - évaluation distincte RC Corporel / RC autre / Autres et par sous-catégorie d'assurance (type de véhicule)
    - sinistres des deux derniers exercices (hors sinistres corporels) = max évaluation suivante :
      - 1 - référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
      - 2 - basée sur cadences de règlement observée au cours des exercices antérieurs
      - 3 (optionnel) - dossier par dossier
  - Provisions mathématiques des rentes
  - Provisions d'égalisation en prévoyance
  - Pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre différents risques.
  - Si résultat excédentaire  $\rightarrow$  dotation (75% bénéfice technique déficitaire  $\rightarrow$  utilisation de cette provision)

### Le compte de résultat d'une société d'assurance vie

## Rappel Bonus-Malus :

- \* Coeff de départ : 1
- \* Coeff max : 3,50
- \* Académie :
  - $\rightarrow$  responsable  $\times 1,25$
  - $\rightarrow$  semi-responsable  $\times 1,125$
- \* Aucun sinistre  $\times 0,95$

Cas pratique : bonus-malus

Monsieur Martin a obtenu son permis de conduire le 31 décembre 1997 et a continué été assuré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Quel est son bonus-malus en janvier 2021 si :

- 1 - Il n'a eu aucun accident responsable sur cette période?
- 2 - Il a eu deux accidents responsables en 1998, un bris de glace en 2006 et un accident responsable en 2017?      un partiellement responsable en 2002
- 3 - Il a eu un accident responsable en 2018

	Produit		Bonus-malus		3	
	1	2	1	2	1	2
1997	1	1	1	1	1	1
1998	0.95	0.95	0.95 <sup>2</sup> < 1 → 1.25 <sup>2</sup>	1.25 <sup>2</sup> = 1.6 > 3	0.95	0.95
1999	0.95	0.95 <sup>2</sup> < 1	0.95	0.95 · 1.25 = 1.125 > 1	0.95	0.95 <sup>2</sup> < 1
2000		2 accidents responsables	0.95	0.95 <sup>2</sup> · 1.25 = 1.1 > 1		
2001			0.95	0.95		
2002		Accident semi-resp →	1.125	1.125 · 0.95 = 1 < 3		
2003			0.95	0.95 <sup>2</sup> · 1.125		
2004			0.95	0.95 <sup>3</sup> · 1.125 = 0.7 < 1		
2005			0.95	0.95 <sup>4</sup> · 1.125		
2006			0.95	0.95 <sup>5</sup> · 1.125		
2007						
2008						
2009						
2010	0.95	0.95 <sup>13</sup> = 0.51 > 0.5			0.95	0.95 <sup>13</sup> = 0.51 > 0
2011	0.95	0.95 <sup>14</sup> = 0.49 => 0.5			0.95	0.95 <sup>14</sup> = 0.49 => 0
2012	0.95	0.5			0.95	0.5
2013		Il atteint le seuil min en 2011				
2014			0.95	0.95 <sup>15</sup> > 0.5 > 0		
2015			0.95	0.95 <sup>16</sup> > 0.49 => 0.5	0.95	0.95 <sup>15</sup> > 0.5 > 0
2016			0.95	0.95 <sup>15</sup> · 1.125 = 0.52 > 0.5	0.95	0.95 <sup>15</sup> > 0.5 > 0
2017		Accident resp →	1.25	1.25 · 0.95 <sup>15</sup> · 1.125 = 0.7 < 3	0.95	0.5
2018			0.95	1.25 · 0.95 <sup>16</sup> · 1.125	0.95	0.5
2019			0.95	1.25 · 0.95 <sup>17</sup> · 1.125 < 1	0.95	0.5
2020	0.5		0.95	1.25 · 0.95 <sup>18</sup> · 1.125 = 0.559	0.95	0.5

Faux  $1.25^3 \times 1.15 \times 0.95^{18}$   
 $= 0.8728$

### Cas pratique : Provisions pour Primes Non Acquises (PPNA)

Contrats annuels	2015	2016	2017	2018
Prise d'effet 01/07/2015	$100(12-6/12)=50$	50		
01/09/2015	$100(12-8/12)=33$	67	100	100
01/01/2016		100		
01/04/2016		$100(12-3/12)=75$	25	
01/09/2017			33	67
01/01/2018			100	
Primes acquises	83	291	58	167
Primes émises	83	325	158	267
PPNA brute de réassurance	200	200	100	100
	200	300	200	200
	117	25	67	0
	117	92	134	67

Difficulté supplémentaire: le contrat prenant effet le 01/09/2015 est annuellement renouvelé.

### Cas pratique : Provisions pour Risques en Cours (PREC)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Primes acquises	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
- Charge des sinistres	8,000	9,000	7,000	11,000	9,000	8,000
- Frais de gestion de sinistres	100	1,000	100	100	100	100
- Frais d'acquisition	200	1,000	2,000	200	200	200
- Frais d'administration	300	300	300	300	300	300
x Charges non techniques	100	100	100	100	100	100
PPNA	-	400	1,000	500	3,000	1,000
PREC	-	0	35	25	180	0
Charges (2 dernières années)		19,900	20,700	21,000	21,200	18,200
Ration		99,5%	103,5%	105%	106%	91%

Primes HT \* Taxe  
=

## Cas pratique : compte de résultat

### 1 - Primes acquises

1a - Primes

1b - Variation de PPNA

### 2 - Produits des placements alloués du compte non technique

### 3 - Autres produits techniques

### 4 - Charges des sinistres

4a - Prestations et frais payés

4b - Charges des PSAP

### 5 - Charges des autres provisions techniques

### 6 - Participation aux résultats

### 7 - Frais d'acquisition et d'administration

7a - Frais d'acquisition

7b - Frais d'administration

7c - Commissions reçues des réassureurs et des gérants en substitution

### 8 - Autres charges techniques

Résultat technique de l'assurance non-vie

Résultat avant impôts = Résultat techniques + Fonds propres / Placements =  $2.4 + (30 + 2.4) / 50 = 3.048$

Fonds propres en N-1 + Résultat en N =  $31\% \cdot 3.048 = 0.945$

Impôts = Taux d'imposition x Résultat avant impôts =  $31\% \cdot 3.048 = 0.945$

Résultat = Résultat avant impôts - Impôts =  $3.048 - 0.945 = 2.055$

ACTIFS Placements

$$\text{Primes} + \text{Variation de PPNA} = 100 - 2 = 98$$

$$\text{Primes émises TTC} / (1 + \text{Taux de taxes}) = 113.27 / (1 + 0.1327) = 100$$

O

$$\text{Provisions techniques brutes / Placements (en N)} = 20 / 50 = 0.4$$

$$89 - 8 = 81$$

$$\text{Prestations payées en N} + \text{Frais de gestion des sinistres} = 85 + 4\% \cdot 100 = 89$$

$$\text{Provisions fin N} - \text{Provisions techniques brutes N-1} = 12 - 20 = -8$$

$$\text{Autres charges techniques}$$

$$-10 - 5 = -15$$

$$-10\% \text{ des primes} = 10\% \cdot 100 = -10$$

$$-5$$

$$-2$$

$$(1) + (2) - (4) + (7) + (8) = 100 + 0.4 - 81 - 15 - 2 = 2.4$$

$$\text{Résultat avant impôts} = \text{Résultat techniques} + \text{Fonds propres / Placements} = 2.4 + (30 + 2.4) / 50 = 3.048$$

$$\text{Fonds propres en N-1} + \text{Résultat en N} = 31\% \cdot 3.048 = 0.945$$

18:06 Mercredi 10 mai      \*\*\*      97 %

ormikar      Code de la route      Permis de conduire      Assurance auto      Connexion

Le système de bonus-malus n'est pas modifiable à l'infini, il comporte bien sûr des limites. Le coefficient maximum qu'il est possible d'atteindre est échelonné à **0,50**.

Lors de la souscription à un contrat d'assurance auto, l'assuré commence avec un coefficient de départ égal à **1**.

Cela signifie que si il n'a pas d'accidents pendant plusieurs années, le bonus de l'assuré peut réduire de presque **50%**.

Le malus maximum à atteindre est de **3,50**. La compagnie d'assurance se base toujours sur l'historique des douze derniers mois pour calculer le bonus-malus, en décalant de deux mois par rapport à la date de l'échéance du contrat.

Concernant les fluctuations du système de bonus-malus, plusieurs cas de figure sont envisageables. Ils dépendent de votre responsabilité dans un accident :

1. A chaque accident dont l'assuré est responsable, le coefficient est majoré de **25%** donc multiplié par 1,25.
2. A chaque accident dont l'assuré est semi-responsable, le coefficient est majoré de **12,5%** donc multiplié par 1,125.
3. En cas de bonne conduite sans sinistre, le coefficient est diminué de **5%**, donc multiplié par 0,95.

On se base toujours sur le coefficient de l'année passée pour calculer le nouveau taux du bonus-malus. Tous les automobilistes commencent donc un nouveau contrat d'assurance auto avec un coefficient de bonus-malus égal à **1**.

Des questions ? Discutons !

• Nous sommes là ! Posez-nous vos q...  Discuter avec Ornikar 

**L'assurance auto jeune conducteur** 